

Le D.A.E.U. : Diplôme d'accès aux études universitaires

Le D.A.E.U. est destiné aux personnes ayant interrompu leurs études sans avoir le baccalauréat et qui veulent :

- * reprendre des études supérieures (notamment à l'université) dans une perspective de promotion ou de retour à l'emploi ;
- * acquérir un diplôme leur permettant de passer des concours administratifs requérant le baccalauréat ;
- * obtenir un diplôme attestant de leur niveau de culture générale.

Fonctionnement

Le D.A.E.U. propose deux options comportant chacune au minimum 4 matières (2 obligatoires et 2 optionnelles) correspondant au minimum à 225 heures d'enseignement. Les matières dépendent de l'option choisie.

D.A.E.U. option A : littéraire, juridique

Matières obligatoires :

- * français (connaissances de base en littérature et civilisation française) ;
- * langues vivantes.

Les matières optionnelles peuvent différer selon les universités : histoire, géographie, mathématiques, etc.

D.A.E.U. option B : scientifique

Matières obligatoires :

- * français (texte argumentatif, compréhension écrite, résumé de texte, discussion) ;
- * mathématiques.

Les matières optionnelles peuvent différer selon les universités : langue vivante, physique, chimie, sciences de la nature et de la vie, etc.

Examen

Les modules du D.A.E.U. sont capitalisables. **Le diplôme peut être obtenu en plusieurs années** (4 années consécutives maximum).

Deux formules sont possibles :

- * **globale** : l'examen est obtenu avec une moyenne générale de 10 minimum ;
- * **épreuve par épreuve** : il faut obtenir 10 à chaque épreuve.

Certaines universités proposent d'obtenir le D.A.E.U. par validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) ou des préparations à distance.

Conditions d'inscription

- * **Avoir au moins 20 ans** au 1er octobre de l'année de l'examen **et justifier de deux années d'activité professionnelle** salariée ou d'une activité ayant donné lieu à deux années de cotisation à la sécurité sociale (périodes de chômage avec inscription à l'A.N.P.E., éducation d'un enfant, service national, participation à un dispositif de formation professionnelle, exercice d'une activité sportive de haut niveau, etc.) ;
- * **Avoir 24 ans** ou plus au 1er octobre de l'année de l'examen ;
- * Pour les candidats étrangers, un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen est nécessaire.
- * Les candidats handicapés peuvent demander une dispense de tout ou partie des conditions requises pour l'examen.

Où s'adresser ?

Auprès des universités qui proposent presque toutes une préparation au diplôme. Coût : environ 600 euros (variable selon les universités). Financement possible par le pôle emploi ou le Fongecif. Infos sur www.education.gouv.fr ou www.onisep.fr